

# DIAGNOSTIC DEPARTEMENTAL

Dans le cadre de la création du PÔLE RESSOURCES HANDICAP



Association Départementale Des Pupilles de l'Enseignement Public de Haute-Marne, siège social :

15 Avenue Jean Mermoz 52000 CHAUMONT – [www.adpep-52.org](http://www.adpep-52.org)

MARS 2025



# **SOMMAIRE**

## **I – Introduction**

## **II- Données globales et éléments de contexte**

- 1) Territoire d'intervention
- 2) Données chiffrées sur l'enfant en situation de handicap et sa scolarité

## **III- Les structures d'accueil petite enfance et jeunesse**

- 1) Démarche de recherche
- 2) Répartition des lieux d'accueil (hors temps scolaire) en Haute-Marne
- 3) Retours de terrain
  - a. Questionnaires et analyses des réponses
  - b. Rencontres et échanges avec les structures et les partenaires

## **IV – Conclusion et propositions**

## **V – Sources**

## **VI- Glossaire**

## I - Introduction

Le diagnostic présenté ici, fait suite à la réponse de l'« ADPEP 52 », Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Haute-Marne à l'appel à projet proposé par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de Haute-Marne visant à mettre en place un Pôle Ressources Handicap, dit PRH, sur le territoire haut-marnais. Le PRH vise à répondre à un besoin d'accompagnement des familles, dans le cadre de l'accueil en structure petite enfance et jeunesse (hors temps scolaire), de leurs enfants ayant des besoins spécifiques. Pour rappel, le cadre légal insiste sur l'accès aux structures de droits communs pour tous (notamment à travers les textes suivants : *Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, *Code pénal : articles 225-1 et 225-2*, *Loi 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations*). La mission principale du coordinateur de ce service étant d'être facilitateur de ces accueils, il est à disposition des familles ainsi que des structures et doit pouvoir proposer aux professionnels du secteur des ressources (documents, matériels pédagogiques, formations...). Les missions du service sont les suivantes :

- Faciliter le parcours des familles pour l'intégration de leur enfant en milieu ordinaire (informer/orienter/accompagner/évaluer).
- Apporter un appui technique aux structures (créer du lien, sensibiliser, proposer des outils pédagogiques).
- Assurer une mise en réseau territoriale et multi partenariale.
- Assurer une veille sociale.

Ce diagnostic vise à observer la représentation et évaluer les besoins des publics cibles (familles et structures accueillantes) sur le département afin d'orienter les priorités de communication, d'intervention et de présence sur le territoire.

Pour l'élaboration de ce diagnostic, nous nous sommes appuyés sur des données départementales issues principalement de « Handidonnées », du CREAM (Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations), de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), de l'INSEE (L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) et de l'Académie de Reims. Aussi, nous avons pris contact avec des structures d'accueil, des associations sportives et socio-culturelles, des communautés de communes et agglomérations ainsi que des structures accompagnant des familles pouvant être concernées par le Pôle

Ressources Handicap afin d'apporter à notre diagnostic des données concrètes, de terrain. Ceci s'est fait à travers l'envoi de divers questionnaires, de prises de contact par téléphone ou mail et grâce à l'organisation de rencontres.

Dans un premier temps seront énumérées des données de mise en contexte, sur le territoire ainsi que sur la situation des enfants à besoins spécifiques accompagnés au sein du département. Nous nous focaliserons ensuite sur les structures d'accueil et associations existantes sur le territoire et concernées par le PRH ainsi que leurs premières attentes et besoins. En compilant les données chiffrées et les retours de terrains, nous proposerons des pistes de travail pour mettre en œuvre le service PRH sur le territoire.

## II– Données générales et éléments de contexte

### 1) Territoire d'intervention

L'intervention du PRH se fera sur l'ensemble du département haut-marnais. Celui-ci représente **426 communes** au 1er janvier 2024, réparties sur **6 communautés de communes** et **2 communautés d'agglomérations**. Ci-dessous, les **3 arrondissements** du département :



Population municipale et nombre d'enfants de 0 à 14 ans par arrondissements (INSEE 2021) :

- **CHAUMONT** : 61 835 dont 9 242 enfants ayant de 0 à 14 ans (158 communes)
- **LANGRES** : 42 678 dont 6 501 enfants ayant de 0 à 14 ans (157 communes)
- **SAINT DIZIER** : 66 529 dont 10 841 enfants ayant de 0 à 14 ans (111 communes)

Population municipale totale en Haute-Marne, en 2021 : **171 042** personnes recensées, dont **26 584** enfants ayant de 0 à 14 ans.

Prévisionnel INSEE de la population totale en Haute-Marne, en 2024 : **168 200 personnes**.

## 2) Données chiffrées sur l'enfant en situation de handicap et sa scolarité

Selon le rapport d'activité thématique 2022 de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) sur 1000 enfants habitants sur le territoire haut-marnais, 30 demandes ont été déposées à la MDPH.

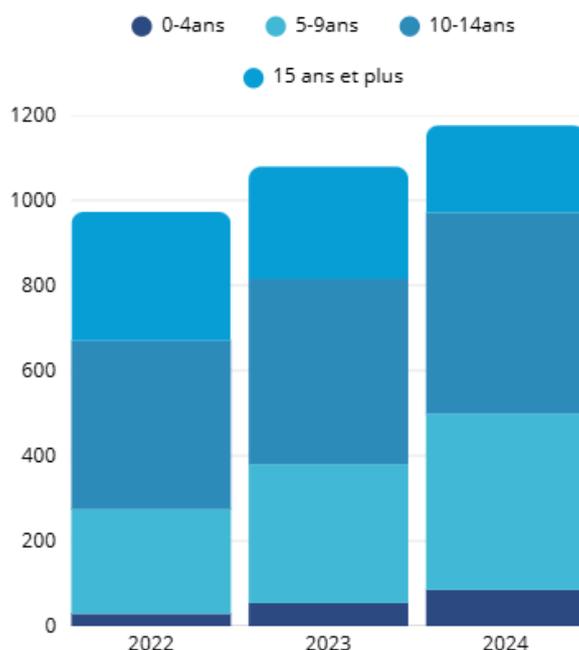
En décembre 2022, un total de **973 enfants et adolescents de moins de 20 ans** avaient des droits ouverts à la MDPH, au titre de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) en Haute-Marne. Soit 28,6 pour 1 000 habitants de moins de 20 ans.

En 2023, ce sont **1079 enfants qui ont pu bénéficier de l'AEEH, soit 995 familles** (dont 73 ayant plusieurs enfants concernés). Soit une centaine d'enfants de plus qu'en 2022. Pour l'année 2024, **1176 enfants sont allocataires de l'AEEH, soit 1079 familles** dont 84 familles ayant au minimum deux enfants bénéficiaires.

### Évolution du nombre d'allocataires de l'AEEH en Haute Marne

Année	TL	2016 <sup>TL</sup>	2017 <sup>TL</sup>	2018 <sup>TL</sup>	2019 <sup>TL</sup>	2020 <sup>TL</sup>	2021 <sup>TL</sup>	2022 <sup>TL</sup>	2023 <sup>TL</sup>	2024 <sup>TL</sup>
<b>Nombre d'enfants</b>		951	930	936	901	921	945	973	1079	1176
<b>Nombre de familles</b>		875	851	860	828	845	869	896	995	1079
<b>Dont familles avec deux enfants ou plus allocataires de l'AEEH</b>		69	72	70	69	72	71	69	73	84
<b>Nombre d'allocataires de l'AEEH pour 1000 habitants de moins de 20 ans</b>		25.3 ‰	25.1 ‰	25.5 ‰	24.8 ‰	25.5 ‰	26.8 ‰	28.1 ‰	31.4 ‰	34.8 ‰

## Evolution de la répartition des allocataires AEEH par tranches d'âges en Haute-Marne



En décembre 2019, la Haute-Marne comptait **61 enfants et adolescents bénéficiaires de la PCH** (Prestation de Compensation du Handicap). En décembre 2022, **110 enfants et adolescents de moins de 20 ans avait des droits ouverts** à la MDPH au titre de la PCH en Haute Marne, ce qui représente 3,2 pour 1000 habitants de moins de 20 ans.

On remarque une augmentation d'enfants ayant une reconnaissance de leur handicap ces dernières années en Haute-Marne. D'après des échanges avec la MDPH, cette augmentation serait expliquée par une hausse du nombre d'enfants en situation de handicap et un diagnostic plus précoce. En effet, on observe sur la courbe de l'évolution des allocataires AEEH par âge en France, que les 0-4 ans sont en nombre plus important ces deux dernières années. Concernant le type de handicap, il est souligné par la MDPH que les enfants souffrants de Troubles du Neuro Développement (TND) et notamment de Troubles du Spectre Autistique (TSA) sont de plus en plus nombreux.

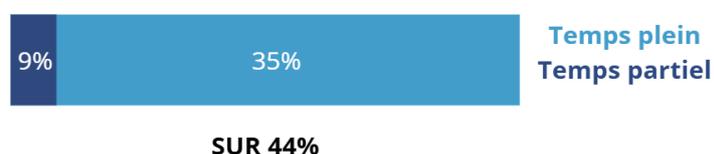
**La part d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire en Haute-Marne  
(Chiffres de l'Académie de Reims)**

<b><u>RENTREE 2022/2023 en</u></b> <b><u>Haute-Marne</u></b>	<b>Elèves 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>Elèves 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>TOTAL 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré</b>
<b>Nombre total d'élèves scolarisés en milieu ordinaire</b>	13 566	12 900	26 466
<b>Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire</b>	656 (+194 en ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire )	605	1261 (+194 en ULIS), 1455 au total

Environ 5,5% des élèves scolarisés en milieu ordinaire à la rentrée 2022 sont des élèves en situation de handicap en Haute-Marne.

Concernant les enfants (de 3 à 15 ans) accompagnés par des Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS), en 2022, en Haute-Marne, 97% d'entre eux étaient scolarisés dans un établissement scolaire, dans une unité d'enseignement, ou encore en enseignement à distance (type CNED), d'après les chiffres de handidonnées Grand Est.

**Pourcentage des enfants en situation de handicap accueillis en ESMS étant scolarisés en milieu ordinaire en 2022, en Haute-Marne**



Parmi les enfants et adolescents accompagnés dans les ESMS en Haute-Marne en 2022, 44% sont scolarisés dans un établissement scolaire en milieu ordinaire. Cet accueil se fait majoritairement à temps plein.

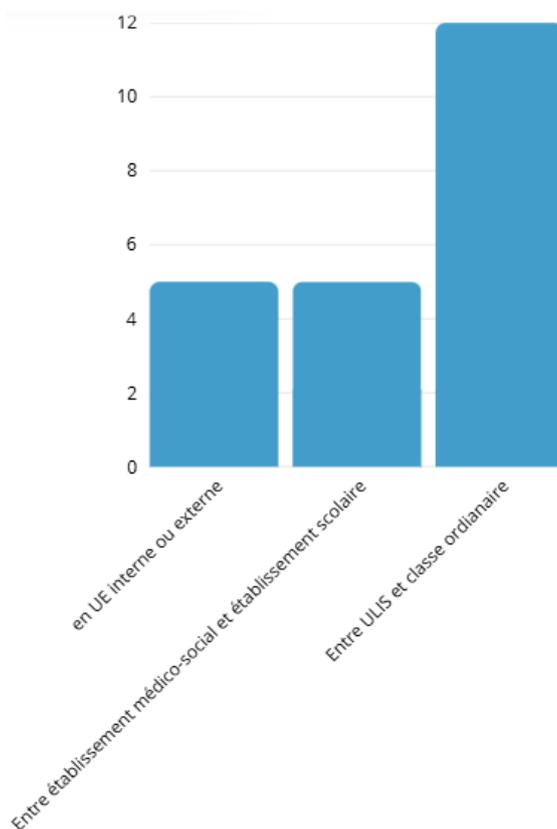
**Pourcentage de scolarisation d'enfants en situation de handicap accueillis en ESMS dans une Unité d'Enseignement en 2022, en Haute Marne** (*Unité d'enseignement interne à l'établissement médico-social (UEI), Unité d'enseignement externe, installée dans un établissement scolaire (UEE), Unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA), Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)*).



En 2022, en Haute-Marne, la majorité des enfants en situation de handicap accueillis dans un ESMS sont scolarisés en unité d'enseignement. Cet accueil se fait en grande partie à temps partiel.

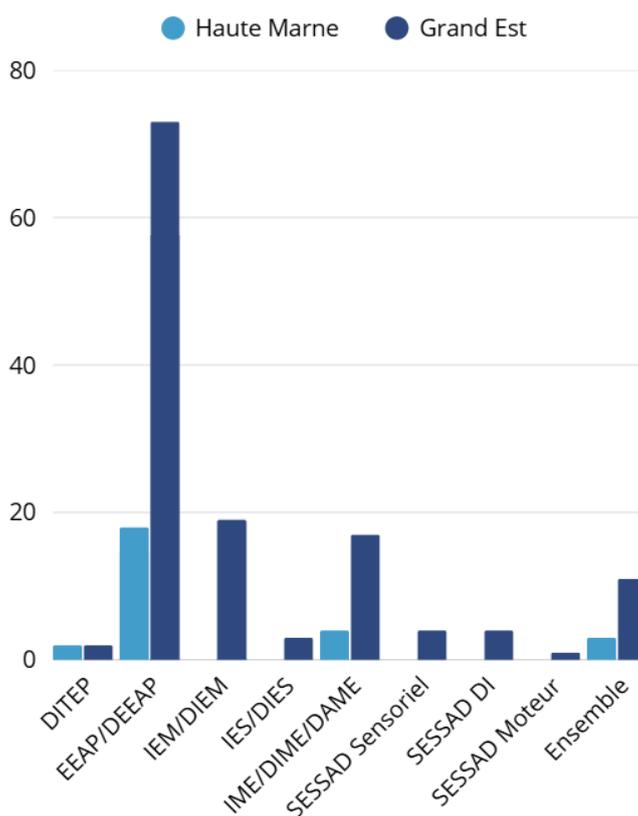
Néanmoins, la part d'enfants concernés par une scolarité en milieu ordinaire à temps plein reste importante (35%) étant donné les difficultés, souvent rencontrées, dans l'inclusion scolaire en milieu ordinaire.

**Pourcentages d'enfants concernés par la scolarité partagée en 2022, en Haute-Marne**



Peu d'enfants accueillis en ESMS en Haute-Marne en 2022 sont concernés par la scolarité partagée. Lorsque c'est le cas elle se fait principalement entre classe ULIS et classe ordinaire.

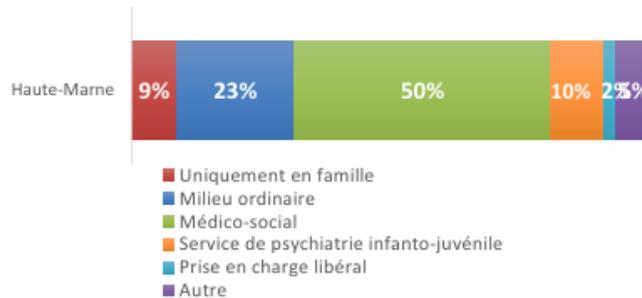
### Pourcentage d'enfants (3-15 ans) en situation de handicap accueillis en ESMS et non scolarisés en 2022



En 2022, le pourcentage le plus important d'enfants (3-15ans) en situation de handicap accueillis en ESMS et non scolarisés est celui des EEAP/DEEAP. Ceci s'explique par le fait que ces structures accompagnent des enfants en situation de polyhandicap, ce qui rend très compliqué, voire impossible, la scolarisation. Pour les autres ESMS, la part d'enfants non scolarisés reste minime.

Ces chiffres nous indiquent qu'une majorité d'enfants en situation de handicap est scolarisée que ce soit en milieu ordinaire, en unité d'enseignement, à temps plein ou temps partiel, en 2022 sur le territoire haut-marnais. Sur l'ensemble, seulement 3% des enfants (3-15 ans) en situation de handicap accueillis en ESMS ne sont pas scolarisés, soit 97% scolarisés.

## Le parcours des enfants en situation de handicap avant l'entrée en ESMS, en Haute Marne, en 2022



**Médico-social :** CAMSP – CMPP – EEAP – IEM – IES – IME (dont UEMA ou UEEA le cas échéant) – ITEP/DITEP – SESSAD (dont UEMA ou UEEA le cas échéant) – Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) – Autres ESMS – Equipe relais handicap rare (ERHR).  
**Autre :** autre sans précision

Mode de calcul : (Nombre de jeunes entrés dans l'année selon le parcours de soins avant l'entrée en ESMS/ Nombre de jeunes entrés dans l'année pour lesquels le parcours de soins a été renseigné.) \*100

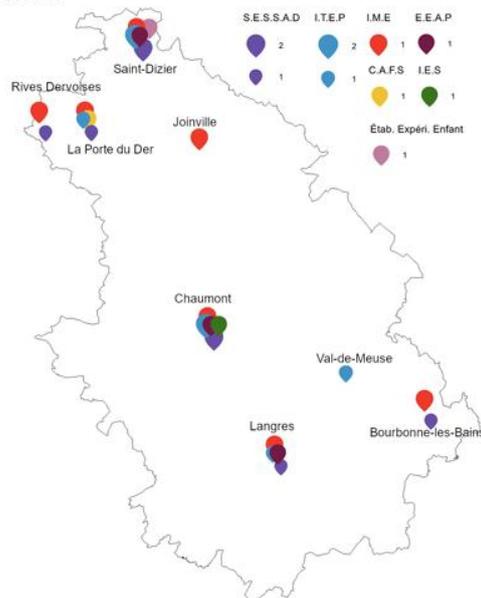
La moitié des jeunes entrés en ESMS au cours de l'année 2022, en Haute Marne, était auparavant déjà suivis dans des services médico-sociaux. 23% viennent du milieu ordinaire (école, crèche...).

## Taux d'équipement global en ESMS en Haute Marne en 2023

Types de structures (catégories)	Nb. d'étab. en 2023	Places			Taux d'équipement pour 1000 jeunes de 0-19 ans		
		2023	2019	Tx d'évolution	Haute-Marne	Grand Est	France
Centre d'Accueil Familial Spécialisé (CAFS)	1	22	17	29,4%	0,6 ‰	0,09 ‰	0,05 ‰
Etablissement pour Enfants ou Adolescents Polyhandicapés (EEAP)	3	26	26	0,0%	0,8 ‰	0,4 ‰	0,3 ‰
Etablissement Expérimental pour enfants handicapés	1	0	0		0 ‰	0,02 ‰	0,03 ‰
Institut Médico-Educatif (IME)	7	328	321	2,2%	9,6 ‰	6,1 ‰	4,7 ‰
Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP)	7	135	106	27,4%	4 ‰	1,6 ‰	1,2 ‰
Institut d'Éducation Sensorielle Sourd/aveugle (IES)	1	12	12	0,0%	0,4 ‰	0,4 ‰	0,1 ‰
Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)	8	192	184	4,3%	5,6 ‰	2,8 ‰	3,3 ‰
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>715</b>	<b>666</b>	<b>7,4%</b>	<b>21 ‰</b>	<b>12,8 ‰</b>	<b>10,6 ‰</b>

Note de lecture : En 2023, dans le Grand Est, on compte 6,1 places installées en IME pour 1 000 habitants de moins de 20 ans.

Mode de calcul : (Nombre de places installées selon le type d'ESMS pour le territoire X / Effectifs des habitants de moins de 20 ans du territoire X) \*1 000.



Le nombre de places dans les Etablissements ou Services Médico-Sociaux du département était en hausse de 2019 à 2023. En 2023, il comptait 28 ESMS et 715 places au sein de ceux-ci.

En élément de comparaison, le territoire meusien comptait 32 ESMS (dont 18 SESSAD, 6 ITEP et 6 IME) en 2022 avec 570 places dans ces établissements et services. Pour 690 enfants de moins de 20 ans bénéficiant de l'AEEH.

Pour un nombre d'habitants similaire avec plus du double d'enfants de moins de 20 ans concernées par l'AEEH (2790), en 2022, le Lot-et-Garonne comptait 765 places médico-sociales pour enfants et adolescents en situation de handicap.

La Haute-Marne semble donc montrer une certaine diversité dans ces propositions d'accompagnement de l'enfant à besoins spécifiques, avec un nombre de places restant cohérent aux vues de la démographie de son territoire.

Les données nous indiquent que près de la moitié des enfants en situation de handicap accompagnés par un établissement spécialisé, en Haute-Marne, en 2022 sont scolarisés en milieu ordinaire. Ceci signifie que l'inclusion est en marche mais qu'une marge d'amélioration existe. Aussi, n'oublions pas **les enfants qui ne sont pas comptabilisés ici** : n'ayant pas de reconnaissance de leur handicap ou n'étant pas accueillis au sein d'un ESMS. La mission du PRH pouvant aussi résider dans la sensibilisation sur les démarches à suivre auprès des familles découvrant le handicap de leur enfant et sur l'inclusion en milieu ordinaire dans sa globalité.

### **III - Les structures d'accueil de la petite enfance à la jeunesse**

#### **1) Démarche de recherche**

L'élaboration de ce diagnostic a pu commencer le lundi 03 février 2025 lors du recrutement de la coordinatrice du PRH.

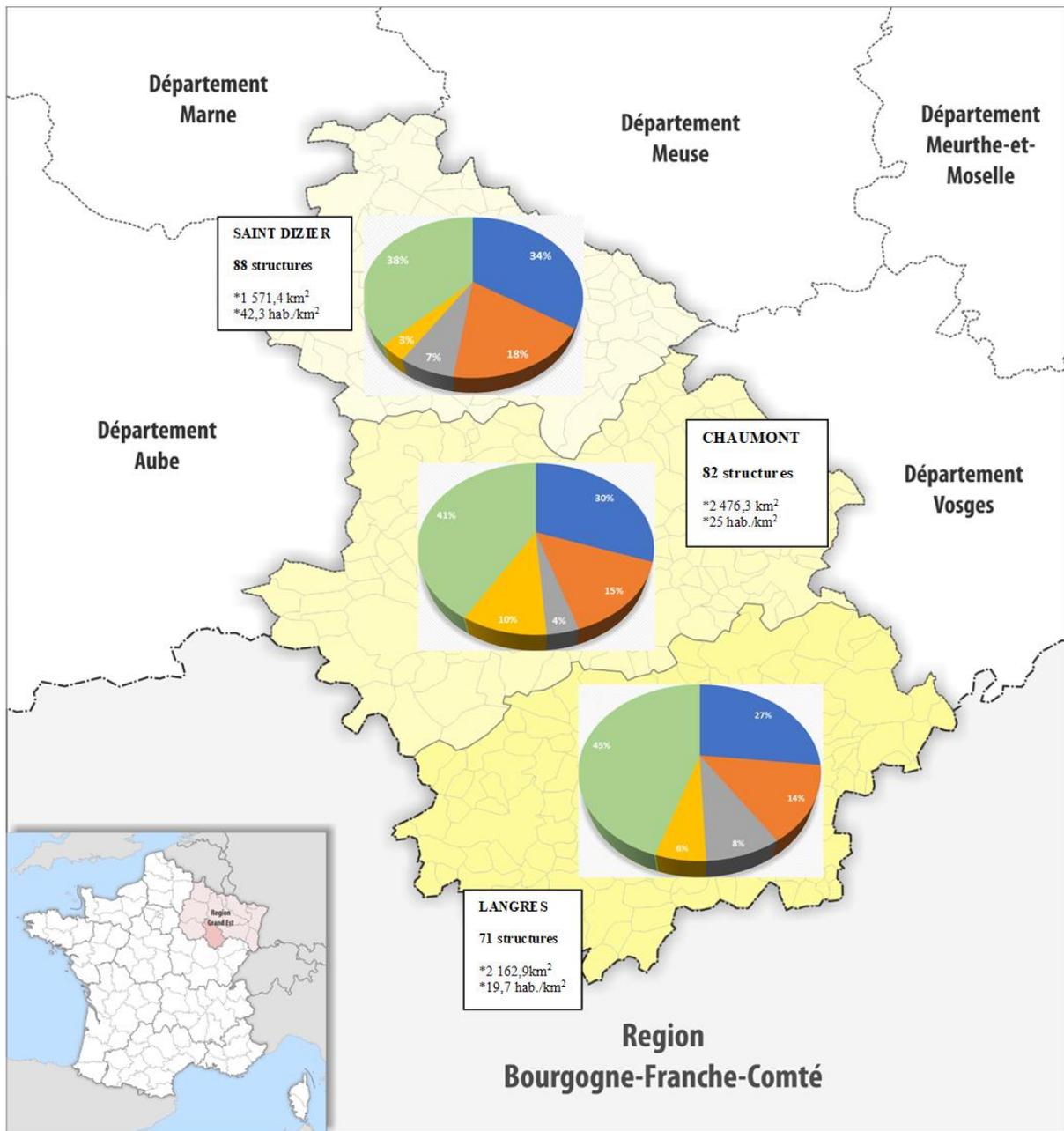
Aux vues des délais et dans le but de nourrir ce dossier d'un maximum d'éléments de terrain, trois questionnaires ont été réalisés, envoyés et analysés. Un premier questionnaire s'adresse aux structures d'accueil et un second est transmis à un échantillon d'associations sportives et socio-culturelles du territoire. Un troisième questionnaire est élaboré suite aux premiers retours des structures indiquant qu'elles n'accueillent pas d'enfants en situation de handicap car elles n'ont pas de demande. De ce fait, il nous paraît intéressant de questionner quelques

professionnels côtoyant des familles d'enfants à besoins particuliers, à qui le troisième questionnaire a été envoyé.

Ces questionnaires permettent de dessiner les premiers besoins et attentes sur le territoire. Ils ont été complétés par diverses rencontres et échanges téléphoniques ou mails avec les structures accueillantes et les professionnels gravitant autour des familles pouvant être concernées.

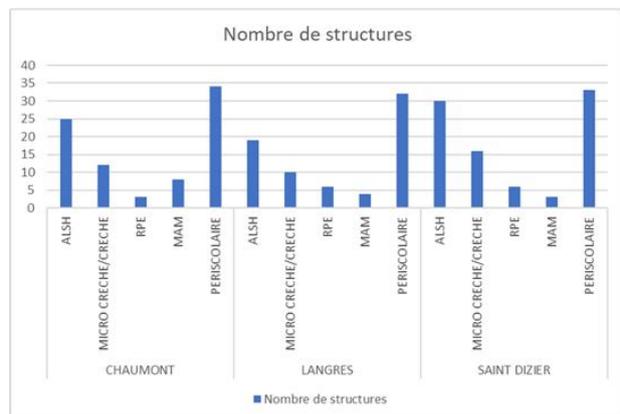
Concernant le recensement des structures d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), des Relais Petite Enfance (REP), des Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) ainsi que des Accueils Périscolaire (PS), celui-ci a été réalisé à travers des recherches notamment sur les sites internet des différentes agglomérations et communautés de communes et grâce aux listings transmis par la CAF de Haute-Marne. **Ils restent en évolution et les chiffres donnés ici ne sont pas exhaustifs, notamment en ce qui concerne les ALSH et Accueils Périscolaires qui varient selon les années/périodes.** Néanmoins, afin d'obtenir une cartographie intéressante, nous avons choisi d'intégrer un maximum d'ALSH et d'Accueils Périscolaires existants ou ayant existé récemment. Vous trouverez en **Annexe n°1** un listing des principaux gestionnaires de ces types d'accueils, ils sont environ 50 sur le département.

## 2) Répartition des lieux d'accueil (hors temps scolaires) en Haute-Marne



- Accueil de Loisir Sans Hébergement
- Accueil Périscolaire
- Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant
- Relais Petite Enfance
- Maison d'Assistantes Maternelles

\*Données INSEE 2021



Tout accueils confondus, se sont **241 structures** qui ont été recensées sur l'ensemble du territoire.

On peut observer une répartition plutôt similaire sur les trois arrondissements du département haut-marnais. Seule la dotation en RPE et MAM s'inverse sur l'arrondissement de Chaumont avec un nombre plus important de MAM à l'inverse de ses deux voisins qui, eux, comptent plus de RPE. La seconde différence se trouve dans la dotation en ALSH qui est moindre sur le territoire de Langres, ce qui peut être expliqué par une population moins importante que sur les autres arrondissements et une superficie elle aussi inférieure.

A ce stade, le secteur d'intervention du PRH ne semble donc pas se dessiner davantage sur l'un des trois arrondissements haut-marnais mais, est visiblement homogène sur l'ensemble du territoire.

### 3) Retours de terrain

#### a. Questionnaires et analyses des réponses

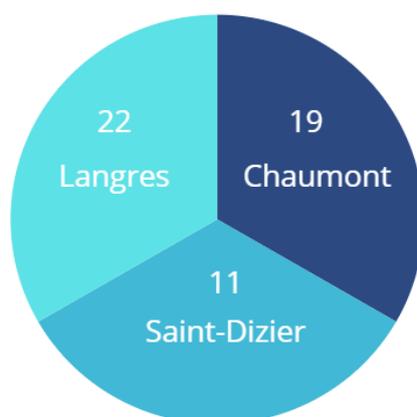
#### **Questionnaire n°1 adressé aux structures d'accueil (EAJE/RPE/MAM/ALSH/ACCUEIL PERSICOLAIRE).**

Ce sont **136 questionnaires** qui ont été transmis aux structures accueillantes ou à leurs gestionnaires.

*La différence entre le nombre de structures répertoriées et le nombre de questionnaire envoyés s'explique par le fait que de nombreuses structures dépendent d'une même association, d'une même communauté de communes ou d'agglomération. Exemple, l'ADMR des 4 Vallées dispose de deux micro-crèches, d'un ALSH et de deux accueils périscolaires. Dans certains cas le questionnaire a donc été transmis aux gestionnaires disposant de plusieurs structures. Une association peut aussi mettre en place un ALSH sur un territoire lors d'une période de vacances puis ne pas le proposer à nouveau lors de la période de vacances suivante.*

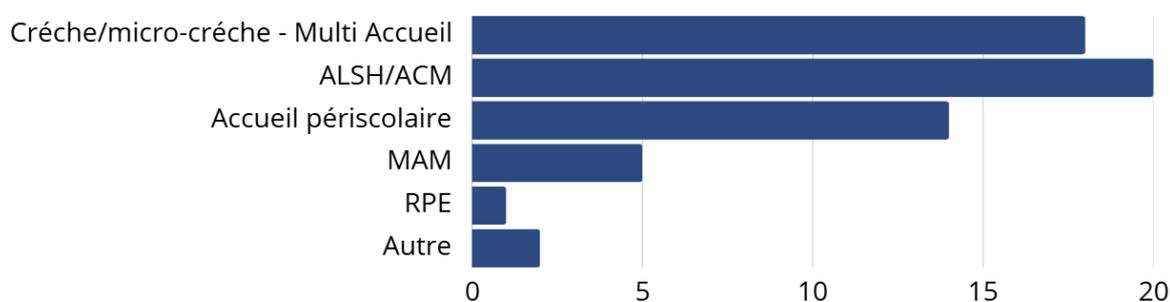
Nous avons obtenu **53** retours des structures d'accueil hors temps scolaire (nous pourrions en ajouter 14 car plusieurs structures disposent de deux types d'accueils différents). Soit, un pourcentage de réponse d'environ **39%**. Avec un premier envoi au vendredi 07/02/2025, puis deux relances courant février et début mars, le questionnaire a été fermé le 07/03/2025.

## Nombre de réponses par arrondissements



Langres, arrondissement le moins doté en structures, a apporté le plus de réponses. En revanche, on note peu de retour des structures de Saint Dizier, pourtant nombreuses.

## Nombre de réponses par type d'accueil



18 réponses des crèches/micro-crèches/multi accueils

20 réponses des ALSH/ACM

14 réponses des Accueils Périscolaires

5 réponses des MAM

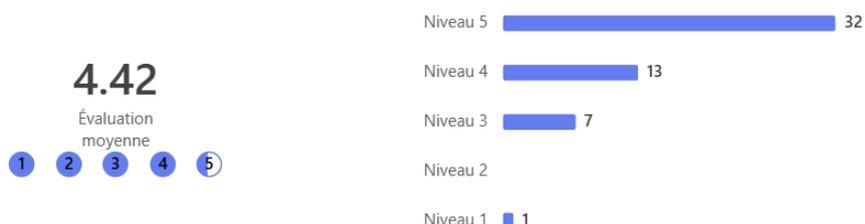
7 réponses des RPE

2 réponses Autres

Les réponses des RPE sont nombreuses, en effet 15 RPE ont été listés sur le département et 7 d'entre eux ont répondu. Les ALSH sont ceux qui ont apporté le plus de réponses. Les accueils périscolaires, qui sont les plus nombreux, avec 99 accueils recensés ont été 14 à répondre.

## Volonté global d'accueillir des enfants en situation de handicap

4. Estimation du niveau de volonté d'accueil d'enfants en situation de handicap dans ma structure (1 = plutôt fermée, pas prête à ce type d'accueil - 3 = est volontaire mais hésitante - 5 = dans une démarche d'inclusion, preneur de ce type d'accueil) (0 point)



La grande majorité des structures ayant répondu indique être dans une démarche d'inclusion et partante pour accueillir des enfants en situation de handicap. Un peu moins de 38% d'entre elles expriment tout de même une certaine hésitation, qui peut se traduire par le besoin d'être rassurée en étant accompagnée dans cette démarche.

## Les structures qui n'accueillent pas d'enfants en situation de handicap

LANGRES	CHAUMONT	SAINT DIZIER
4 ALSH	2 ALSH	3 ALSH
4 PS	2 PS	2 PS
5 EAJE	8 EAJE	2 PS
2 MAM	2 MAM	2 EAJE
4 RPE	1 RPE	1 Non communiqué
	1 Autre	

### Par arrondissements :

15 structures dont 4 en double accueil, soit 19 accueils sur Langres. Sur Chaumont 14 structures dont 2 en double accueil, soit 16 accueils au total. Concernant Saint-Dizier, 6 structures dont 2 en double accueil, soit 8 accueils.

### Par type de structures :

15 EAJE, 9 ALSH, 8 PS, 5 RPE, 4 MAM, 1 autre et 1 non communiqué. Au total, 42 lieux d'accueils déclarent ne pas accueillir d'enfants en situation de handicap sur les 67 retours obtenus (comprenant les structures en double accueil). Soit, prêt de 63%.

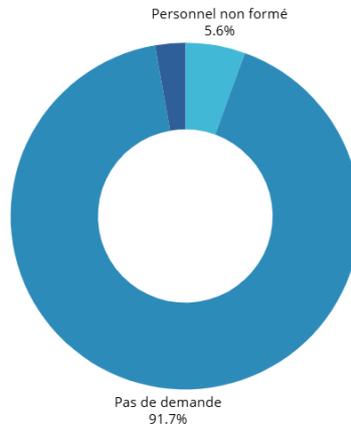
**A la question, « Si ma structure n'accueille pas d'enfants en situation de handicap, pourquoi ? »**

0 Lieu non adapté

2 Personnel non formé

33 Pas de demande

1 Pas de place



En très grande majorité, la raison donnée par les structures est qu'elles ne reçoivent pas de demande pour l'accueil d'enfants en situation de handicap.

**Les structures qui accueillent des enfants en situation de handicap**

LANGRES	STRUCTURE	CHAUMONT	STRUCTURE	SAINT DIZIER	STRUCTURE
Handicap invisible et troubles DYS	ALSH et PS	Non communiqué	ALSH et PS	Trisomie	RPE
Troubles du comportement	PS	Troubles du Spectre Autistique (accueil passé)	ALSH	Non communiqué	ALSH
Handicap moteur	EAJE	Handicap moteur/mental/psychique/maladie chronique	ALSH	Troubles du troubles neurodéveloppementaux /Troubles du Déficit de l'Attention/Handicap moteur	EAJE
Handicap physique et maladie dégénérative	Autre et ALSH	Malformation de la main	EAJE	Autre que handicap moteur	ALSH et PS
Handicap physique	ALSH et PS	Trisomie	MAM	Autre que handicap moteur	ALSH
Handicap physique	ALSH et PS				
Handicap psychique/mental/Troubles du Spectre Autistique	ALSH				

+1 RPE, type de structure et de handicap non communiqué

Par arrondissements :

7 structures sur Langres (11 accueils avec les doubles accueils) 5 sur Chaumont (6 accueils avec les doubles accueils), 5 sur Saint Dizier (6 accueils avec les doubles accueils) et 1 non communiquée.

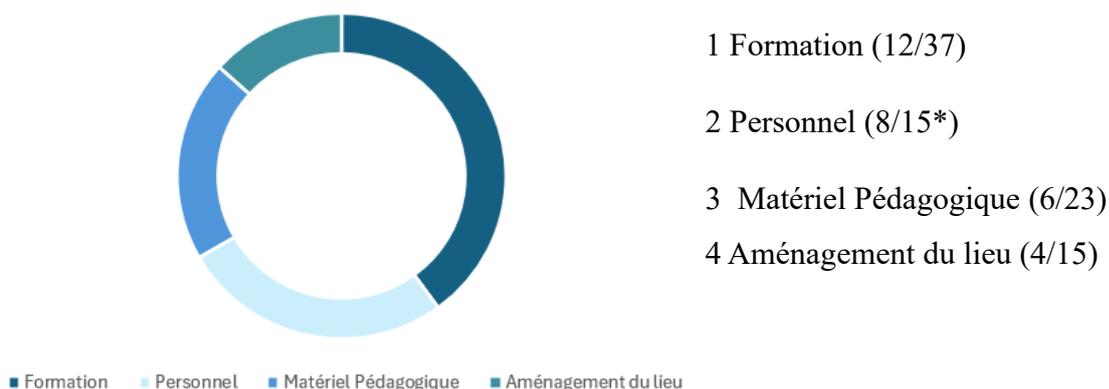
### Par types de structures :

11 ALSH, 6 Accueils Périscolaires, 3 EAJE, 2 RPE, 1 MAM, 1 Autre. Au total, 24 structures déclarent accueillir des enfants en situation de handicap sur les 67 retours obtenus (comprenant les structures en double accueil). Soit, presque 36%.

**Sur les 18 structures accueillantes, 9 indiquent accueillir plusieurs enfants en situation de handicap, soit la moitié.**

**Les besoins et attentes exprimés par les structures qui accueillent déjà des enfants en situation de handicap en comparaison avec celles qui n'en n'accueillent pas (42 structures ont répondu avec la possibilité de choisir plusieurs items) :**

#### **Structures accueillant des enfants en situation de handicap (30 réponses)**



*\*Sur 15 structures ayant répondu « Personnel » à la question « S'il y a des manques à soulever dans le cadre de cet accueil/ces accueils où se situ(ent) ils ? » 4 sont des structures qui accueillent des enfants en situation de handicap.*

#### **Structures n'accueillant pas d'enfants à besoins spécifiques (60 réponses)**



Ces deux graphiques nous amènent à faire trois remarques principales :

Les structures ayant exprimé le plus de besoins sont celles qui n'accueillent pas d'enfants en situation de handicap.

La formation est le besoin exprimé en plus grand nombre.

La question du personnel est plus importante pour les structures qui ont une expérience d'accueil.

Concernant **la formation du personnel**, 47 structures ont répondu à la question « *Le personnel de la structure a déjà bénéficié de formation sur le thème du handicap chez l'enfant ?* ». Sur 18 structures accueillant des enfants en situation de handicap, 6 disent que leur personnel a déjà bénéficié de formation sur le thème du handicap (**environ 33%**). Pour les 28 structures ne pratiquant pas ce type d'accueil ayant répondu à cette question, ce sont 9 d'entre elles qui indiquent que le personnel a pu bénéficier de formation en lien avec le handicap (**environ 32%**).

**Les besoins et attentes des structures d'accueil exprimés de manière détaillée** (réponses de 29 structures) :

*Les réponses libres des structures ont été regroupées par thème*

Structures <b>accueillant</b> des enfants en situation de handicap (11 structures ont répondu)	Structures <b>n'accueillant pas</b> d'enfants en situation de handicap (16 structures ont répondu)
<b>7</b> Formations <b>4</b> Conseils <b>2</b> Ressources (facilement consultables) Un interlocuteur privilégié Des outils Aide humaine	<b>9</b> Un appui technique* <b>8</b> Une personne ressource (de l'écoute, du soutien lors d'accueil...) <b>5</b> Formations <b>3</b> Aide humain <b>3</b> Matériel adapté Mise en coordination des acteurs Sollicitation pour un accueil

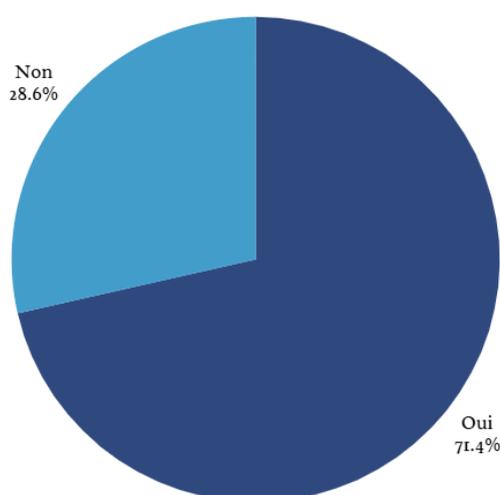
*\*évaluation des besoins, centralisation des besoins et orientation, accompagner sur l'échange avec la famille, évaluation des moyens à mettre en place, de l'aménagement nécessaire, information sur les financements, accompagnement dans les démarches administratives, visites, accompagnement sur l'adaptation des activités...*

## **Questionnaire n°2 adressé à un échantillon d'associations sportives et socio culturelles du département.**

Ce sont **72 questionnaires** qui ont été envoyés à une partie des associations sportives et socio-culturelles. La Haute-Marne regorge d'initiatives associatives, nous avons donc fait le choix de définir un échantillon d'associations sportives et socio-culturelles pour avoir un premier retour. Dans le but d'informer sur l'existence du PRH il sera intéressant d'utiliser des biais (ex : handisport, la ligue de l'enseignement...) permettant de relayer l'information au plus grand nombre.

Ce sont **14 réponses** qui nous ont été retournées, soit un pourcentage de réponses de **moins de 20%**. A noter, que 6 clubs sont identifiés handisports en Haute-Marne, 2 sur l'arrondissement de Chaumont et 4 sur celui de Saint-Dizier.

### **Les associations ayant déjà accueilli ou accueillant actuellement un ou des enfant(s) à besoins particuliers (handicap avéré ou non)**



La majorité des associations ayant répondu au questionnaire accueillent ou ont déjà accueilli des enfants en situation de handicap. La situation concernant les associations semble donc à l'inverse de celle des structures d'accueil.

### Les différents handicaps des enfants accueillis

Les handicaps indiqués par les associations sont très variés :

« Troubles autistiques, handicaps moteur et mental, intellectuel, trouble du comportement, déficience intellectuelle, handicap cognitif ou psychique, déficience intellectuelle (enfants bénéficiant d'une AESH durant le temps scolaire), handicaps physiques et psychologiques, tous types de handicaps, moteur - sensoriel - déficience intellectuelle - autisme ... handicap psychique (TDA, déficience). »

### La volonté globale d'accueil des associations interrogées

4. Evaluer la volonté d'accueillir ces enfants au sein de l'association (1=plutôt fermé, 3=plutôt hésitant, 5=complètement ouvert à ces accueils) (0 point)



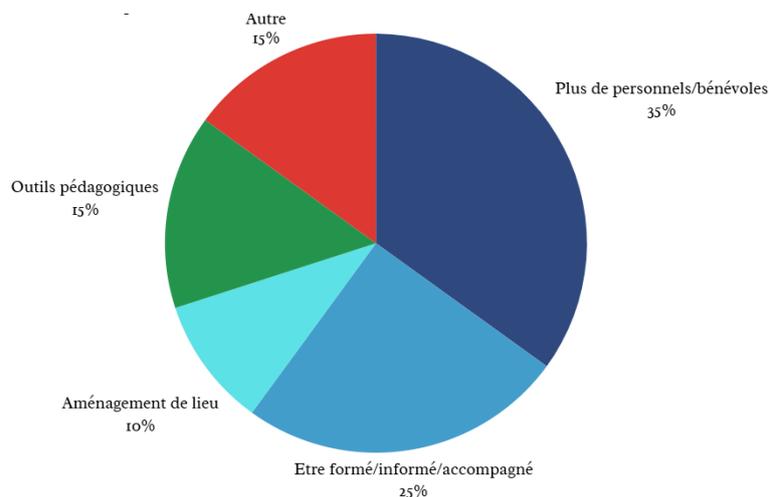
En comparaison avec les structures d'accueil hors temps scolaires, les réponses des associations sur la volonté d'accueil sont plus dispersées. Est-ce que cela s'explique par un manque de moyens humains/financiers pour adapter les activités/le matériel ? Du fait de la difficulté d'adapter certaines disciplines ? Néanmoins, la majorité reste complètement ouverte à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques.

## Les difficultés rencontrées par les associations :

- Des questionnements par rapport à l'exigence d'une discipline artistique
- Manque d'encadrants pour accueillir
- L'intégration de l'enfant
- Adaptation des lieux
- Difficulté pour l'enfant de respecter et comprendre les règles
- 3 des associations ayant répondu informent qu'elles ne font face à aucune difficulté

## Les attentes et les besoins des associations

« Quels besoins relèveriez-vous pour accueillir dans de bonnes conditions des enfants à besoins particuliers au sein de votre association ? »



Les associations ont prioritairement des besoins en aide humaine ainsi qu'en sensibilisation et accompagnement.

Elles ont exprimé de manière plus détaillées :

- Du financement pour former les encadrants et acheter le matériel nécessaire pour pouvoir accueillir
- La question de l'exigence d'une discipline et comment échanger avec les parents
- Aides financières pour proposer des accompagnements pour des activités sportives adaptées
- Formation de moniteurs

- Une aide humaine quand cela est nécessaire / un financement pour créer un horaire supplémentaire dédié aux personnes en situation de handicap
- Soutenir pour former des encadrants et avoir le matériel adéquat
- Mieux comprendre certains handicaps (= sensibilisation)
- Former les équipes, échanger avec elles pour évoluer sur leurs pratiques, les accompagner
- Des outils pour se faire connaître auprès des enfants à besoins spécifiques, relayer l'information sur l'association aux familles
- Des conseils si nécessaire
- Que le PRH oriente vers les associations « compétentes » / expérimentées
- Deux structures expriment ne pas avoir d'attentes

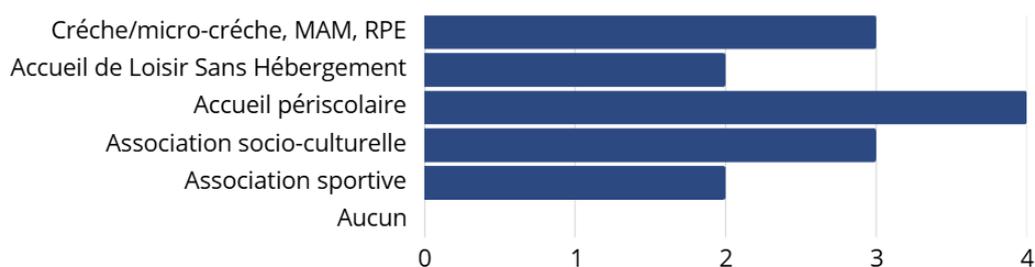
**Questionnaire n°3 adressé à quelques professionnels travaillant en lien avec des familles pouvant être concernées par le Pôle Ressources Handicap.**

Ce questionnaire a été envoyé à 6 structures/professionnels du département pouvant être en contact avec des familles ayant un enfant à besoins particuliers. Une infirmière PMI (Protection Maternelle Infantile), une plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants des personnes en situation de handicap, un Institut Médico-Educatif (IME), un Institut d'Education Sensorielle (IES), un service de prévention jeunesse et une structure d'action médico-sociale précoce. Une rencontre avec une structure medico-psychopédagogique du département a aussi été organisée. Un échange avec la présidente d'une délégation départementale associative accompagnant les personnes en situation de handicap et leurs familles a aussi pu se faire.

Suite à l'arrivée des premières réponses aux questionnaire n°1, un constat a été établi : peu d'accueils en structures hors temps scolaires d'enfants en situation de handicap, car pour la majorité des structures ayant répondu, elles ne reçoivent pas de demande. L'objectif de ce troisième questionnaire est donc d'obtenir des informations relevant des familles.

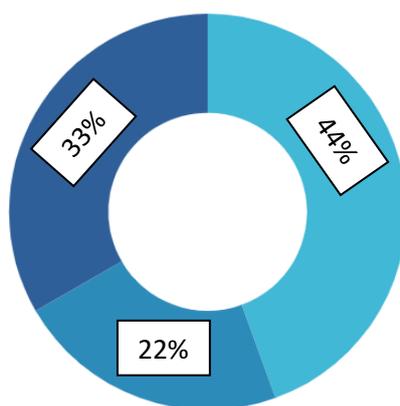
**100% des réponses disent penser que les familles auraient besoin d'un accompagnement pour effectuer une demande d'accueil pour leurs enfants en structures hors temps scolaire.**

## D'après les réponses, voici vers quels types d'accueils se situent les besoins des familles :



Aucun type d'accueil ne se démarque, les besoins des familles se situeraient donc dans toutes structures accueillant hors temps scolaire.

## Les familles semblent exprimer un besoin d'accueil pour leurs enfants et les structures disent ne pas recevoir de demande. Pourquoi ?



0 Elles ont déjà fait face à un refus d'accueil

44% Elles n'osent pas faire de demande

22% Elles ont déjà mis leurs enfants dans ces structures mais n'ont pas été satisfaites des conditions d'accueil

33% Elles ont déjà mis leurs enfants dans ces structures et ont été satisfaites des conditions d'accueil

La réponse la plus apportée est le fait que les familles n'osent pas faire de demande.

## **Les potentielles raisons, identifiées par les structures questionnées, pour lesquelles les familles n'osent pas faire de demande :**

« La peur du jugement, la peur d'un accueil non adapté, le manque d'accompagnement pour des parents qui ne parlent pas le français, le besoin d'accompagnement aux démarches, l'aspect financier, la résistance du jeune et le fait qu'elles pensent que leurs enfants ne sont pas adaptés à ces structures » (et non pas le fait que les structures ne soient pas adaptées aux besoins spécifiques de leurs enfants).

## **Ce que peuvent attendre les familles du PRH selon les professionnels questionnés :**

- Aide pour trouver une structure d'accueil, notamment en recensant les structures dans une démarche d'inclusion
- Soutiens et médiation pour évoquer les besoins spécifiques de l'enfant
- De l'information sur le handicap de leur enfant
- Un accueil adapté, des conseils et un accompagnement
- Proposition d'activité, ex : permettre l'accès aux jeunes en fauteuil roulant
- De l'écoute et prendre en considération leurs inquiétudes
- Renseigner sur quelles démarches faire, auprès de quels organismes

A été ajouté en commentaire libre :

« J'accompagne quelques familles dont les enfants ont des troubles TDAH, TSA pour certains enfants diagnostiqués et pris en charge, pour d'autres non. Le point commun entre ces mamans que j'accompagne est un sentiment d'extrême fatigue, elles se sentent souvent incomprises par l'éducation nationale et même jugées. Les démarches qu'elles doivent effectuer avec leurs enfants relèvent du parcours du combattant. Pour les enfants qui ne sont pas diagnostiqués, il n'y a aucune prise en charge. Et les parents trouvent qu'ils n'existent pas de lieu où leurs enfants peuvent être pris en charge en dehors du temps scolaire. »

Il est également souligné un manque de véhicules adaptés aux fauteuils roulants.

Lors d'une rencontre avec les services de prise en charge medico-psychopédagogique et de d'accompagnement aux diagnostics précoce, le 05/03/2025, il a été soulevé que les structures, notamment EAJE, sollicitent encore trop peu les services de prévention et d'orientation. Or, il est nécessaire que la détection des Troubles du Neurodéveloppement (TND) puisse se faire dès

le plus jeune âge ce qui peut éviter, limiter, l'accentuation des troubles. Le PRH va pouvoir appuyer sur cette nécessité et favoriser le lien entre ce partenaire et les EAJE.

Des situations font écho à l'équipe, avec des enfants ayant besoin d'inclusion, notamment au sein d'associations sportives ou socio-culturelles. Les familles concernées font souvent face à des difficultés financières et auraient besoin d'être accompagnées dans la recherche de solutions et leurs mise en place. Le PRH pourra peut-être faire partie, dans le futur, des préconisations pouvant être faites par la plateforme aux familles.

Les professionnels rencontrés soulignent le fait que les familles ne donnent pas toujours toutes les informations sur leur enfant par crainte d'un refus, peur du jugement ou que l'enfant soit mis de côté.

L'échange avec la présidente de la délégation départementale en lien avec les familles a permis de souligner le fait que les familles étant dans des situations les plus délicates sont souvent celles que l'on ne voit pas et qui ne sont pas suivies par les établissements spécialisés. Madame la présidente insiste sur la nécessité de rassurer les professionnels en dédramatisant la notion de handicap. Il est envisageable de proposer, en lien avec cette délégation, de la sensibilisation auprès des professionnels ainsi qu'auprès des jeunes, notamment au sein des ALSH.

#### b. Rencontres et échanges avec les structures et les partenaires

Ont été rencontrés, sur l'**arrondissement de Chaumont** : une Halte-Garderie, trois micro-crèches, un gestionnaire d'accueils périscolaires et de dix ALSH, un responsable extra-scolaire, deux multi-accueils, une accompagnante santé du jeune enfant. Sur l'**arrondissement de Langres** : un ALSH, une crèche, trois micro-crèches, un multi-accueil, une responsable Périscolaire et deux référentes RPE. Un échange téléphonique s'est fait avec une association en charge d'ALSH et d'Accueils Périscolaires présente sur les **trois arrondissements**.

Concernant les retours de terrains des **EAJE**, le point le plus soulevé et souligné par des établissements qui ont accueilli ou accueille des enfants en situation de handicap est le manque de **moyens financiers** (le bonus handicap n'étant pas suffisant) pour l'embauche d'un **professionnel dédié** à cet accueil. Ce manque crée régulièrement des **ruptures d'accueils** alors que ceux-ci auraient pu se poursuivre si la situation financière permettait d'obtenir des **moyens humains**. De ce constat, un lien a été fait avec **la différence de moyens financiers** entre EAJE

et milieu scolaire. Cette différence, s'explique, notamment par la **non reconnaissance** de la situation de handicap chez le jeune enfant. A titre d'exemple, concernant les TND le diagnostic est en moyenne posé aux 7 ans de l'enfant (chiffre de 2023). S'y ajoute, ensuite, le temps nécessaire aux administrations pour traiter la demande de reconnaissance ce qui ne permet pas une prise en charge optimale dès le plus jeune âge, lorsque l'enfant est accueilli en EAJE. Les professionnels soulèvent donc un **diagnostic trop long** à poser et des démarches administratives prenant, elles aussi trop de temps, malgré des observations faites et partagées rapidement. En effet, pour les EAJE, les demandes d'accueils d'enfants en situation de handicap sont limitées et concernent principalement des handicaps décelés durant la grossesse ou à la naissance, dit handicaps «visibles». Les autres handicaps et notamment les TND, sont souvent questionnés durant l'accueil de l'enfant dans l'établissement parce que les professionnels vont relever des retards ou des signes évocateurs. A la suite des observations, la difficulté réside dans **l'échange avec les familles** qui est parfois complexe. Le besoin d'accompagnement à ce sujet a été évoqué par tous les EAJE rencontrés, ainsi que l'idée de se servir du PRH comme tiers pour parfois éviter la rupture de lien entre l'équipe et la famille. Du soutien est nécessaire pour les professionnels qui indiquent parfois ne pas se sentir légitimes et de ce fait **ne pas oser** faire part de leurs observations. Les équipes rencontrées sont aussi en demande d'informations sur les démarches à suivre, notamment administratives, tant pour les structures que pour les familles afin d'**optimiser la mise en place d'une prise en charge complète rapidement**.

Les directions ont pu exprimer un besoin en **formations techniques** (ex : accueillir un enfant avec une sonde gastrique nécessite une formation par un professionnel), en **formation de connaissances** sur les différents handicaps (la cause, les symptômes, les outils...) et lors de certains accueils c'est le **matériel adapté** qui a pu manquer (ex : plan de change plus grand). Une des directions rencontrées a souhaité insister sur la nécessité de **dédramatiser la notion du handicap** auprès des professionnels et de les rassurer sur la possibilité d'accompagner un enfant à besoins spécifiques.

Malgré une volonté d'accueillir des enfants en situation de handicap significative dans les différents EAJE rencontrés, vient aussi le frein dû à la **limite de places** et à la nécessité financière de remplir les établissements. Un accueil pourra se faire si à un moment donné plusieurs places sont libres mais si la structure se remplit, cela signifie qu'il y a aura moins de temps à accorder à l'enfant à besoins spécifiques accueilli en premier, ce qui peut entraîner la fin de la prise en charge.

Concernant les contacts avec les acteurs pouvant graviter autour de l'enfant, a été soulevé le **manque de liens avec les écoles**. Celui-ci semble vraiment dommageable pour le parcours de l'enfant, il pourrait permettre un gain de temps (notamment lorsque le diagnostic n'a pas été posé) et un accompagnement plus adapté. Lorsqu'il est fait, il peut permettre de rassurer l'école et de lui donner de précieuses indications favorisant une inclusion en milieu scolaire ordinaire plus adaptée. Lorsque la famille est accueillie dans une **structure spécialisée**, comme un Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA), l'échange entre EAJE et établissement d'accueil peut être difficile à mettre en place ou même inexistant.

Enfin, l'importance de **travailler en amont de l'accueil avec la famille** a pu être souligné dans le but de préparer une arrivée la plus adaptée aux besoins de l'enfant. Mais aussi, de préparer les parents à l'idée que l'on essaie un accueil avec des horaires et des jours définis mais qu'il est possible que cela change si l'emploi du temps ne respecte pas les besoins de l'enfant (comme pour un enfant qui n'aurait pas de handicap).

Pour les **ALSH et Accueils Périscolaires** rencontrés, la volonté d'accueillir est aussi présente mais plus hésitante. En effet, le personnel de ces structures est souvent **peu formé** et bien que ses compétences soient nombreuses il a besoin d'appui et de pouvoir être rassuré sur sa façon de faire. Les enfants souffrants de **Troubles DYS** étant de plus en plus nombreux dans ce type de structure, un besoin en formation à ce sujet a été remonté. Les professionnels n'imaginent pas tous pouvoir accueillir des enfants ayant des besoins spécifiques importants, par manque de **formation**, de **matériel** ou par manque d'**adaptation du lieu**. Lorsque des accueils se font, les professionnels peuvent se sentir **frustrés** car ils ne se rendent parfois pas compte des petites avancées de l'enfant qui a pu bénéficier de leur accompagnement.

Lors de l'échange avec le gestionnaire des ALSH et accueils périscolaires, celui-ci a soulevé la question du niveau de l'**inclusion**. Les enfants à besoins spécifiques ont souvent besoin de temps calmes, **isolés**, ce qui peut aller à l'encontre de la notion d'inclusion qui fait partie des missions des lieux d'accueils. Il faut pouvoir trouver **un rythme cohérent** et avoir la possibilité en moyen humain et en espace de pouvoir permettre à l'enfant d'être en dehors du groupe. Pour cela, beaucoup de **possibilités sont envisageables**. Par exemple, pour accueillir un enfant suivi par un IME, une éducatrice de l'Institut a été détachée pour permettre à l'enfant de participer à un Centre Aéré.

Comme ont pu le souligner les EAJE, pour les ALSH et Accueils Péricolaires la question des **moyens humains**, notamment la nécessité pour certains accueils d'une **personne dédiée**, reste la grande préoccupation. Ces structures d'accueils font aussi faces à l'assimilation à une **garderie** par de nombreuses familles mais leur objectif n'est pas là et ceci n'est pas toujours compris et entendu. De plus, les parents ont tendance à **ne pas informer les lieux d'accueils des besoins spécifiques de leurs enfants** ce qui engendre des situations inconfortables tant pour l'enfant que pour les professionnels.

Le gestionnaire d'ALSH et Accueils Péricolaires sur les 3 arrondissements, avec lequel un échange téléphonique a pu se faire, est, jusqu'ici, le seul lieu exprimant ne pas avoir besoin d'un service comme le PRH car depuis 4 ans l'association travaille sur le sujet de l'accueil d'enfants en situation de handicap.

#### **IV – CONCLUSION ET PROPOSITIONS**

Les données chiffrées nous indiquent une augmentation des reconnaissances de handicap chez les enfants (notamment les plus jeunes) en Haute-Marne ces dernières années. Cette augmentation peut être liée au fait que l'accompagnement à la détection du handicap dès le plus jeune âge soit renforcé et entraîne des diagnostics plus précoces.

Nous constatons une inclusion en milieu scolaire enclenchée et une offre de prise en charge spécialisée variée pour un département de petite taille et dont la population est en déclin. La dotation en établissements d'accueils petite enfance et jeunesse hors temps scolaire est, elle aussi, plutôt cohérente sur le territoire.

Les retours des structures d'accueil hors temps scolaire, des associations sportives et socio-culturelles ainsi que des professionnels gravitant autour des familles affinent nos recherches. Ceux-ci accueillent peu d'enfants en situation de handicap, ce qui peut s'expliquer par le fait que les structures reçoivent peu de demandes pour ces accueils. Il semblerait que cette situation soit liée au fait que les familles n'osent pas demander l'accueil de leur enfant par peur du jugement, peur de l'exclusion de leur enfant, le sentiment que leur enfant n'a pas accès à ces lieux... Suite à un échange avec la MDPH, indiquant que les familles font des demandes et sont régulièrement faces à des refus ; on peut se demander si les structures n'ont pas osé indiquer les refus dans les réponses au questionnaire. Néanmoins, pour les professionnels en lien avec

les familles, le besoin d'accompagnement pour effectuer une demande d'accueil pour leur enfant à besoins spécifiques au sein des structures, hors temps scolaire, est bien existant.

Les réponses des structures accueillantes montrent une volonté d'accueil significative. Les associations, de leur côté, se montrent plus frileuses. Cela est-il dû à un sentiment de manque de moyens financiers et humains ? Malgré cette volonté d'accueillir importante, des freins et limites sont présents. Ceux soulevés sont souvent un manque financier ou humain. La question du respect du rythme de l'enfant devant s'accommoder à une notion d'inclusion fait aussi partie des questionnements des structures. L'échange avec la famille et le fait que celle-ci ne fasse pas part des besoins connus de l'enfant est aussi un enjeu du travail à engager.

Il est évidemment à relever que sur les retours du questionnaire, 63% des structures (comprenant les doubles accueils) n'accueillent pas d'enfant en situation de handicap. Un chiffre trop important. Il est aussi à souligner qu'il semblerait que la population du côté de Saint Dizier puisse être demandeuse d'accompagnement, de ce fait les structures aussi, pour autant, les retours restent peu nombreux dans cet arrondissement.

Au vue de l'expression de leurs besoins et attentes, les structures d'accueil montrent leur demande d'accompagnement, alors que les associations le font moins ressentir, avec notamment moins de réponses au questionnaire. Le besoin prioritaire pour tous est la formation puis l'aide humaine, surtout pour les structures avec des expériences d'accueils d'enfants à besoins spécifiques.

Pour clôturer ce diagnostic et suite aux chiffres, constats et retours de terrain, ont émergé de premiers objectifs et axes de travail avec une partie prioritaire sur la communication dans un premier temps. Ceux-ci sont détaillés à travers le diagramme suivant :



## ANNEXE N°1

Les gestionnaires principaux des structures d'accueil hors temps scolaire en Haute-Marne (au 01/03/2025)

### EAJE

- Associations Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) 52 :  
4 Vallées (2)/L'univers de Guciny(2)/Pays Chaumontais(1)/Marne Rognon (1)
- Commune de Chaumont (3)
- Communauté de Communes Meuse Rognon (2)
- Communauté d'Agglomération SAINT DIZIER (7)
- Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne (2)
- Communauté de Communes du Grand Langres (3)
- ADPEP 52 (3)
- La Petite Récré (2)
- Auprès de mon arbre (1)
- Les O'Marmots (1)
- Centre Intercommunal d'Action Sociale Chaumont (1)
- Les Jardins d'Eden (1)
- Institution de Gestion Sociale des Armées (IGESA) (1)
- Arbre à Coccinelles (1)

### ALSH

*Nombre changeant selon les années, les périodes de vacances...*

- Les Francas (14)
- Centre Culturel Haut-Marnais
- La Montagne
- Centre Social – Maison de quartier (M2K)
- Associations ADMR 52 :  
4 Vallées/St Blin/Haute Borne/Val Boisé/Poissons/Andelot (à Biesles)/Rives de la Blaise
- ACCES (Association Cantonale Culturelle Educative et Sportive)
- Le Grand Lachat
- Centre Laïque d'Education et de Loisirs
- Sport et Loisirs de l'Ornel

- Communauté de Communes du Grand Langres, Pôle Enfance Jeunesse
- Agglomération de Chaumont
- Familles Rurales Pays de la Voire
- Communes : Arc en Barrois/Eclaron/Brousseval/Vaux sur Blaise/Eurville/Wassy/Saint Dizier/Chamouilley/La Porte du Der
- Communauté de Communes Meuse Rognon
- Association Familiale Centres Aérés et Loisirs (Nogent)
- Centre Intercommunal d'Action Sociale Avenir (Chalindrey)
- Centre socio-culturel de Saint Dizier
- Association Culturelle et Sportive de Villiers en Lieu
- Foyer Rural de Rolampont
- Scouts et guides de France (Chaumont et Saint Dizier)
- Syndicat Intercommunal des 3 B (Bricon)
- Maison de Courcelles
- Association les petits loups
- Familles Rurales les Loulous des Rives
- La Grande Récré

RPE :

- ADMR de Nogent
- Agglomération de Saint-Dizier (2)
- Communauté de Communes Bassin de Joinville en Champagne (1)
- Communauté de Communes Meuse Rognon (1)
- Agglomération de Chaumont
- Communauté de Communes des Savoirs Faire (2)
- Communauté de Communes Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais
- Val de Blaise/Montier en Der/Eurville-Bienville ?
- Enfants et Compagnie Langres et Rolampont, CC Gd Langres ?

PERISCOLAIRE :

- Associations ADMR
- Les Communautés de Communes et Communautés d'Agglomérations
- Les Communes
- Centre Social de Saint-Dizier

## Sources

### I – PDF CREAI Grand Est :

Les chiffres clés du handicap – Haute Marne – Septembre 2024 (handidonnées)

Les chiffres clés du handicap – Haute Marne – Novembre 2023 (handidonnées)

Les chiffres clés du handicap – Haute Marne – Novembre 2022 (handidonnées)

Dossier complet – Arrondissement de Saint-Dizier (523) | Insee

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=ARR-521>

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=ARR-522>

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-52>

<https://www.cnsa.fr/sites/default/files/2024-07/PUB-Rapport-MDPH-2022-vf.pdf>

<https://creai-grand-est.fr/etude/pdf/haute-marne-telecharger-le-pdf>

<https://grand-est.handidonnees.fr/page/allocataires-handicapes/allocataires-aech-enfants>

<https://cnsa-apps.shinyapps.io/portraits-des-territoires/>

<https://www.ac-reims.fr/population-scolaire-121466>

Chiffres clés et statistiques | Académie de Reims

<https://www.creai-grand-est.fr/etude/pdf/meuse-telecharger-le-pdf>

<https://grand-est.handidonnees.fr/etude/pdf/file/965>

<https://creai-nouvelleaquitaine.org/wp-content/uploads/2023/07/Chiffres-cles-handicap-47-2023.pdf>

Handidonnées Grand-Est - Les personnes titulaires d'une allocation au titre de leur handicap - Les enfants et adolescents recevant l'AEEH - 2022

### III – 2) Comparateur de territoires – Arrondissement de Saint-Dizier (523) | Insee

III- 3) Troubles du neurodéveloppement: repérage et prise en charge chez les enfants (PCO) | Professionnels | Agence régionale de santé Grand Est

## **Glossaire**

**ADPEP 52** : Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Haute-Marne

**AEEH** : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

**ALSH** : Accueil de Loisirs sans Hébergement

**CADA** : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile

**CAMPS** : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

**CMPP** : Centre Médico-Psycho-Pédagogique

**CNSA** : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

**CREAI** : Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations

**DAME** : Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif

**DEEAP** : Dispositif, Etablissement et service pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés

**DIEM** : Dispositif Institut d'Education Motrice

**DIES** : Dispositif Institut d'Education Sensorielle

**DIME** : Dispositif Institut Médico-Educatif

**DITEP** : Dispositif Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique

**EAJE** : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

**EEAP** : Etablissement et service pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés

**ESMS** : Etablissement et Service Médico-Sociaux

**IEM** : Institut d'Education Motrice

**IES** : Institut d'Education Sensorielle

**IME** : Institut Médico-Educatif

**INSEE** : L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

**ITEP** : Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique

**MAM** : Maison des Assistantes Maternelles

**MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées

**PCH** : Prestation de Compensation du Handicap

**PMI** : Protection Maternelle Infantile

**PRH** : Pôle Ressources Handicap

**PS** : Accueil Périscolaire

**RPE** : Relais Petite Enfance

**SESSAD DI** : Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile pour la Déficience Intellectuelle

**SESSAD** : Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile

**TND** : Troubles du Neuro Développement

**TSA** : Troubles du Spectre Autistique

**ULIS** : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**, comprend :

- **UEE** : Unité d'enseignement externe, installée dans un établissement scolaire
- **UEEA** : Unité d'enseignement élémentaire autisme
- **UEI** : Unité d'enseignement interne à l'établissement médico-social
- **UEMA** : Unité d'enseignement en maternelle autisme